

NOTE 1- DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE

Le Groupe SAMIR intervient principalement dans le secteur de l'industrie de raffinage. La modernisation des installations de production (projet d'hydrocracker) a permis au groupe de produire des produits respectueux de l'environnement et conformes aux standards internationaux.

Le Groupe opère également dans l'exploration pétrolière, le stockage, l'emballage et la distribution des produits pétroliers et ce via ses participations dans les sociétés ci-après :

- SALAM GAZ,
- SOMAS,
- AFRICBITUMES,
- TSPP.

Le groupe a obtenu l'accord de principe pour intégrer le secteur de la distribution des produits pétroliers et ce via sa nouvelle filiale SDCC.

A travers sa filiale ACAFE, la SAMIR assure également des formations dans les domaines suivants :

- Métiers du Raffinage,
- Management et communication,
- L'énergie,
- ...

Au cours de l'année 2010, la société a obtenu les certifications suivantes :
Certifications ISO 9001, ISO 14 001, OHSAS 18001.

NOTE 2- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2012 a connu les faits marquants ci-après :

- Réussite des dernières phases de démarrage du projet TOP 4,
- Obtention d'un crédit d'enlèvement de 540j auprès de la Douane (6 milliards DHS),
- Obtention d'une facilité de 200 millions USD auprès de Glencore qui sera payée sur 2 ans,
- Signature de plusieurs conventions de financement visant à financer les activités du Groupe et soutenir sa croissance,
- Poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique de la société 2012-2016 malgré une conjoncture nationale et internationale difficile,

NOTE 3- PRINCIPES COMPTABLES

Conformément aux dispositions de l'avis N°5 du Conseil National de la Comptabilité du 26-05-2005 et celles de la circulaire Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières, les comptes consolidés du Groupe SAMIR sont préparés selon les normes comptables internationales adoptées par l'union européenne au 31 Décembre 2012.

Ces informations ont fait l'objet de diligences d'audit par les commissaires aux comptes et arrêté par le conseil d'administration de la société.

A compter du 1er janvier 2011, les normes et interprétations suivantes sont entrées en vigueur :

• IAS 24 révisée (informations relatives aux parties liées) :

Simplifie les dispositions relatives à l'information à fournir sur les entités liées à une administration publique et précise la définition d'une partie liée. Les changements apportés à cette norme n'ont pas d'impacts significatifs sur les comptes du Groupe.

• Amendement de l'IAS 32 (instruments financiers : présentation) :

Apporte des précisions sur la manière de comptabiliser certains droits lorsque les instruments émis sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'émetteur. Il prévoit que ces instruments, émis en proportion aux actionnaires existants de l'émetteur contre un montant fixe de trésorerie, sont des capitaux propres, même si leur prix d'exercice est libellé dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'émetteur. Cet amendement n'a pas d'impact sur les comptes du Groupe.

• L'amendement de l'IFRIC 14 (Plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies) :

Cet amendement traite des cas dans lesquels une entité qui doit respecter des exigences de financement minimal effectue d'avance un paiement de cotisations de financement minimal pour satisfaire à ces exigences et précise que l'avantage découlant de ce type de paiement doit être comptabilisé en tant qu'actif. Cet amendement n'a pas d'impact sur les comptes du Groupe.

• IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres :

Clarifie les dispositions applicables lorsqu'une entité renégocie les termes d'un passif financier avec un créancier et que le créancier accepte de se voir remettre des actions ou d'autres instruments de capitaux propres de l'entité en contrepartie de l'extinction de tout ou partie du passif financier. Cette interprétation prévoit notamment que les instruments de capitaux propres émis soient comptabilisés à leur juste valeur et que toute différence avec la valeur comptable du passif éteint soit comptabilisée en résultat net. Cette interprétation n'a pas d'incidence sur les comptes du Groupe au cours de l'exercice 2012.

• Améliorations apportées aux normes IFRS :

Elles incluent des amendements mineurs à six normes et une interprétation. Ces amendements n'ont pas d'impact sur les comptes du Groupe.

Le groupe n'applique que les normes endossées par l'union européenne et ce en conformité avec les dates de d'entrée en vigueur prévue par l'IASB.

Les principes et méthodes comptables utilisés par le Groupe SAMIR sont décrits ci-après :

1- METHODES DE CONSOLIDATION

• Intégration globale :

Les sociétés dans lesquelles SAMIR exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de tirer des avantages économiques de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé pour les sociétés dans lesquelles la SAMIR détient plus de 50% des droits de vote. L'appréciation de l'existence du contrôle tient compte des droits de vote potentiels et des options de conversions pouvant être exercées.

Les opérations réciproques des sociétés intégrées globalement ainsi que les pertes et profits internes sont éliminés en totalité dans les comptes consolidés.

• Intégration proportionnelle :

Les sociétés dans lesquelles SAMIR a un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les opérations réalisées avec les sociétés intégrées proportionnellement ainsi que les pertes et profits internes sont éliminées à hauteur du pourcentage d'intérêt détenu dans lesdites sociétés.

• Mise en équivalence :

Les titres des sociétés dans lesquelles SAMIR exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sont consolidés par mise en équivalence. Cette influence est présumée lorsque SAMIR détient entre 20 et 50 % des droits de vote.

Lors d'une acquisition, les actifs et passifs de la filiale acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les intérêts minoritaires sont évalués pour leur part dans les justes valeurs des actifs et passifs comptabilisés.

2- REGROUPEMENT D'ENTREPRISE

Lors d'un regroupement d'entreprise, les actifs et les passifs de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de la société acquise est comptabilisée en écart d'acquisition.

Le processus d'analyse de l'écart d'acquisition doit être finalisé dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Au delà du délai de 12 mois tout ajustement dont la contrepartie est un actif ou un passif financier est, en principe, comptabilisé en résultat.

Postérieurement à leur affectation, les écarts d'évaluation suivent les règles comptables propres à leur nature.

2. 1. Ecart d'acquisition positif

L'écart résiduel éventuel correspondant à l'excédent du coût d'acquisition sur la part de SAMIR dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition est inscrit à l'actif du bilan sous la rubrique « Écarts d'acquisition ».

L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition d'une entreprise dans laquelle SAMIR exerce une influence notable est inclus dans la valeur comptable de celle-ci. L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition de filiales et d'entités contrôlées conjointement est présenté séparément au bilan.



Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. En cas de perte de valeur, la dépréciation constatée au compte de résultat, dans la rubrique dépréciation d'actifs, est irréversible.

2. 2. Ecart d'acquisition négatif

L'écart d'acquisition négatif représente l'excédent de la part de SAMIR dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition négatif est comptabilisé immédiatement au compte de résultat au cours de la période d'acquisition. Dans la mesure où tout ou partie de l'écart d'acquisition négatif correspond à des pertes et dépenses futures attendues à la date d'acquisition, celui-ci est comptabilisé en produits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel ces pertes ou ces dépenses sont générées.

3- CONVERSION DES OPERATIONS LIBELLES EN DEVISES

Les transactions réalisées en devises sont converties au taux de change du jour de chacune des transactions.

Les créances et dettes monétaires à la date de clôture des comptes sont converties au cours de change en vigueur à cette date. Les pertes et les gains de change latents qui en résultent, sont comptabilisés en résultat financier.

4- IMMOBILISATIONS

4.1. Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38, « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles de SAMIR (essentiellement des logiciels) sont à durée de vie définie et sont amorties selon le mode linéaire sur leurs durées d'utilités. L'amortissement commence dès la mise en service de l'immobilisation.

Immobilisations incorporelles	Durée d'utilité
Logiciels	5 ans

Les immobilisations incorporelles du projet UPGRADE sont amorties sur 25 ans.

4.2. Immobilisations corporelles

La norme IAS 16, « immobilisations corporelles », prévoit l'utilisation de durées d'amortissement différenciées sur chacun des composants d'un même actif immobilisé. Dans le cadre de la mise en place de la norme IAS 16, le groupe a revu la liste des composants des installations techniques, matériel et outillages et leur durée d'utilité (Entre 10 et 50 ans). L'application de ces principes a conduit au recalcul des amortissements depuis l'origine en utilisant les nouvelles durées d'utilité.

Durée d'utilité retenue par catégories d'immobilisation corporelles :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité
Constructions et leurs composants.	10 à 50 ans (voir modèle ci-dessous)
Installations techniques, matériel et outillage et leurs composants.	10 à 30 ans
Matériel de transport.	4 à 5 ans
Matériel informatique.	5 ans
Les terrains ne sont pas amortis.	

Concernant les constructions, les durées d'utilité ci-après ont été utilisées :

Composants	Famille1		Famille2		Famille3		Famille4		Famille5		Famille6		Famille7	
	%	D'utilité	%	D'utilité	%	D'utilité	%	D'utilité	%	D'utilité	%	D'utilité	%	D'utilité
Gros œuvre/charpente métallique	50%	50ans	50%	50ans	70%	50ans	43%	25ans	65%	33ans	100%	40ans		
Élanchéité, toiture et autres	25%	10ans	23%	10ans	18%	10ans	10%	10ans	10%	10ans				
Agencement et aménagement	8%	15ans	12%	15ans	5%	15ans	15%	15ans	15%	15ans			100%	20ans
Installations techniques fixes	10%	25ans	12%	25ans	2%	25ans	4%	20ans	2%	20ans				
Ménisserie intérieure & extérieure	7%	15ans	3%	15ans	5%	15ans	8%	15ans	8%	15ans				
Familles	Constructions en dur <=R-2		Construction en dur >R-2		Bâtiment industriel en dur (entrepôt, magasins, etc)		Bâtiment industriel - construction légère-structure métallique		Bâtiment industriel - construction lourde-structure métallique		Bâtiment en copropriété		Aménagements extérieurs/terrains non construits	

Les installations techniques et les constructions du projet UPGRADE ont été décomposées sur la base d'un rapport préparé conjointement par les services techniques de la société et un expert indépendant.

Les durées d'utilités retenues pour le projet sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité
Constructions	50 ans
Installations techniques, matériel et outillage et leurs composants	6 à 50 ans

Ces durées d'utilité sont les mêmes retenues dans le cadre des états financiers sociaux de la société.

La base amortissable doit être diminuée de la valeur résiduelle si cette dernière est significative.

À partir de la date de leur mise en service, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composantes sur leur durée d'utilité.

4.3. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible (qui nécessite un cycle de production ou d'acquisition long), sont incorporés dans le coût de cet actif. L'incorporation des coûts d'emprunts est devenue obligatoire à compter de janvier 2009.

Les autres coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

4.4. Contrat de location

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les contrats de location qui ont pour effet de transférer substantiellement les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien au preneur (qualifiés de location financement) sont comptabilisés de la façon suivante :

- les actifs sont immobilisés au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur au commencement du contrat ;
- la dette correspondante est identifiée sur une ligne séparée du bilan ;
- les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette ;
- la charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice ;

Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple font l'objet d'une comptabilisation de la charge de loyers au compte de résultat. Ceux-ci sont constatés en résultat de façon linéaire sur l'ensemble de la durée du contrat de location.

4.5. Autres immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées, sont inscrits à leur juste valeur (si cette dernière peut être déterminée d'une manière fiable). Les profits ou les pertes latents sont comptabilisés directement en capitaux propres jusqu'à ce que le titre soit cédé, auquel cas le profit ou la perte cumulé préalablement comptabilisé en capitaux propres est alors inclus dans le résultat net de l'exercice « Recyclage ».

Les titres non cotés dont la juste valeur ne peut être déterminée d'une façon fiable sont comptabilisés au coût.

5- DEPRECIATION D'ACTIFS

Les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur nette comptable des actifs est supérieure à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée sur la base des flux de trésorerie actualisés attendus de l'utilisation des actifs.

Les dépréciations comptabilisées peuvent éventuellement être reprises dans la limite de la valeur nette comptable qu'aurait eu l'immobilisation à la même date si elle n'avait pas été dépréciée.

6- STOCKS

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les pièces de rechange principales et le stock de sécurité sont reclassés en immobilisations corporelles.

Ces pièces sont traitées selon les dispositions de la norme IAS 16.

7- PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le groupe SAMIR a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire contractuel ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.



Au titre des risques environnementaux auxquels fait face SAMIR compte tenu des obligations comprises dans les textes légaux et réglementaires sur la protection de l'environnement au Maroc, une provision est comptabilisée s'il est probable que la société soit appelée à engager des dépenses dans ce sens. Même en l'absence d'une obligation juridique, le fait d'afficher publiquement une politique de préservation de l'environnement crée pour l'entreprise une obligation implicite qui devrait faire l'objet d'une provision si une sortie de ressources est probable. Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le Groupe a un plan formalisé et détaillé pour la restructuration qui a été notifié aux parties concernées.

8- ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET ASSIMILES

SAMIR offre à ses employés différents régimes de retraite complémentaire et d'autres avantages dont essentiellement les indemnités de fin de carrière et l'assurance maladie postérieurement à l'emploi.

Les avantages procurés par ces régimes sont de deux types : à cotisations définies et à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, SAMIR n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes versées à des organismes extérieurs, la charge qui correspond à ces primes versées est prise en compte dans le compte de résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, SAMIR évalue ses obligations conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ». Les engagements sont ainsi calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que, augmentation des salaires, âge de départ en retraite, table de mortalité et taux d'actualisation.

Cette obligation, estimée par un expert actuariel, est constatée au bilan dans la rubrique avantage du personnel.

Les hypothèses retenues pour le calcul de l'engagement au 31 décembre 2012 sont présentées ci-après :

Hypothèses retenues	
Indemnités de départ à la retraite et autres avantages post emploi	
Taux d'augmentation salariale	3%
Charges sociales	15%
Taux d'actualisation	4.80% (BT 10 ans)
Table de mortalité	TV 88-90
Taux de rotation	Néant
Taux de revalorisation des IDR	1.50%.
Assurance maladie	
Taux d'actualisation	5.80%
Taux d'inflation médicale	4%
Frais de gestion	39%
Limite de couverture	Illimité
Réversibilité	Avec réversibilité
Taux de remboursement	76%
Part patronale	84%
Taux de rotation	Non pris en compte
Invalidité	Non pris en compte

9- IMPOT DIFFERE

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé.

Les impôts différés actifs sont des produits d'impôts futurs et correspondent à une différence temporaire déductible ou des retraitements de consolidation imputables sur les exercices futurs.

Les impôts différés passifs sont des charges d'impôts futures et correspondent à une différence temporaire imposable ou des retraitements de consolidation imposables lors des exercices futurs.

Les actifs et les passifs d'impôt différés sont compensés selon les dispositions de la norme IAS 12.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

10- INSTRUMENTS FINANCIERS

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et des passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan de SAMIR lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers doivent être classés selon les quatre catégories suivantes :

- Actifs évalués à la juste valeur en résultat : juste valeur avec variations de juste valeur en résultat ;
- Actifs détenus jusqu'à l'échéance : coût amorti, les provisions pour dépréciation éventuelles sont constatées en résultat ;
- Prêts et créances : coût amorti, les provisions pour dépréciation éventuelles sont constatées en résultat ;

- Actifs disponibles à la vente : juste valeur avec variations de juste valeur en capitaux propres, ou en résultat pour provisionner une dépréciation objective durable (six mois) ou significative (baisse supérieure à 20%) et dans ce cas toute baisse ultérieure sera portée en résultat tandis que toute hausse ultérieure sera portée en capitaux propres.

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. A l'entrée, l'instrument est enregistré à son coût augmenté des coûts directement liés à la négociation et à la mise en place de la transaction.

Les titres de participation non consolidés sont considérés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont donc comptabilisés au bilan à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en capitaux propres. Les actions propres viennent en déduction des capitaux propres.

Les créances commerciales sont reconnues initialement à leur juste valeur, soit la valeur actualisée si cette actualisation est significative. En cas de risque avéré sur les créances commerciales, le taux de provisionnement retenu doit être justifié par une balance âgée. Les provisions générales ne sont pas autorisées.

Les autres prêts et créances sont reconnus initialement à leur juste valeur calculée au taux de marché. Si le prêt est émis à des conditions hors marché, la différence entre sa juste valeur et sa valeur émise impacte le résultat.

Les prêts sont enregistrés au coût amorti. En cas de dégradation significative du crédit, le titre est provisionné sur la base des flux de cash estimés.

Les passifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. L'instrument est enregistré à son coût (juste valeur de ce qui est reçu) diminué des coûts directement liés à la négociation et à la mise en place de la transaction.

Les dettes commerciales sont reconnues initialement à leur juste valeur, soit la valeur actualisée si cette actualisation est significative.

Les opérations non dénouées à la clôture et faisant l'objet d'une couverture sont retraitées selon les normes IFRS. La juste valeur du cours à terme est obtenue via la formule ci-après :

Cours à Terme = Cours spot*(1+ (Taux DH - Taux USD)*Nbr.Jours/360)

Gestion du risque de change

De par la nature de son activité, la société est exposée au risque de change essentiellement sur les importations du brut et des produits pétroliers importés ainsi que sur l'exportation des produits finis. La société est également exposée sur ses opérations de financement et d'investissement auprès de partenaires étrangers. Pour remédier à ce risque la SAMIR recourt à plusieurs techniques :

- Achat et vente à terme de devises sur le marché de gré à gré,
- Les options de change (call, put, collar,...),
- La technique de l'avance en devise,
-

A compter du 1er janvier 2011, la société a mis en place une stratégie de couverture du risque de change qui consiste à lier les achats et ventes des produits pétroliers. Cette stratégie a permis une quasi-neutralisation de l'impact du risque de change sur la société.

Gestion du risque matières

Pour gérer les risques liés aux matières premières surtout le brut et les feedstocks, la société a conclu des contrats à terme avec ses principaux fournisseurs et envisage de mettre en place un modèle de hedging adéquat.

11. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT ET DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

11.1. Chiffre d'affaires

En application de l'IAS 18, le chiffre d'affaires correspond au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées par intégration globale et par intégration proportionnelle.

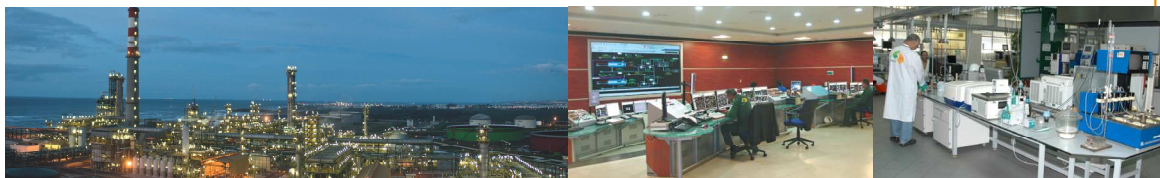
Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur des avantages et des risques significatifs liés à la propriété des biens et que le montant peut être estimé d'une façon fiable.

Conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », l'ensemble du chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, net des rabais, remises et ristournes, de la TVA et des autres taxes.

Les prestations de service sont comptabilisées au moment où le service est rendu.

11.2. Dépréciation d'actifs

La norme IAS 36 n'a pas eu d'impact sur les états financiers du groupe SAMIR. En effet, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié au 31 Décembre 2012.



11.3. Résultat de la gestion des autres actifs

Le résultat de la gestion des autres actifs est constitué de plus ou moins-values de cession des autres actifs immobilisés, des provisions, et des pertes et gains non opérationnels. Ces éléments ne sont pas directement liés à la gestion courante.

11.4. Tableau des flux de trésorerie

Il présente d'une part, les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, d'autre part les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement et enfin les flux de trésorerie provenant des activités de financement.

12. CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action correspond au rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen des actions ordinaires en circulation au 31 Décembre 2012 est de l'ordre de 11.737.603.

L'exercice 2012 n'a connu aucune opération sur les actions propres SAMIR. A la fin du programme, la société détient 158 141 de ses propres actions pour une valeur brute de 89 million de DHS.

Le résultat net dilué par action est le rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les titres autocontrôlés.

Aucun effet dilution n'a été identifié au cours de l'exercice 2012.

13. AUTRES INFORMATIONS

La notion d'actifs et de passifs courants s'entend pour des actifs et passifs que l'entité s'attend à pouvoir réaliser ou régler :

- soit dans le cadre du cycle normal de son exploitation ;
- soit dans les douze mois suivant la date de clôture.

NOTE 4- DESCRIPTION DES PRINCIPALES OPTIONS COMPTABLES RETENUES PAR LE GROUPE

Certaines normes IAS/IFRS proposent des options de traitement comptable. Les choix retenus par le groupe sont les suivants :

IAS 1- PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS :

Le groupe a décidé de présenter son compte de résultat par nature. Les postes du bilan sont présentés suivant la classification actifs courants et non courants, passifs courants et non courants. Le tableau des flux de trésorerie est présenté suivant la méthode indirecte.

IAS 2-STOCKS :

Le stock de matières premières est valorisé par type de pétrole brut suivant la méthode « FIFO » sur la base du prix d'achat majoré des frais d'approche (frêt, assurance, frais portuaires surestaries, taxes parafiscales).

Pour les produits finis, la méthode de valorisation consiste à calculer un coût de production moyen à la tonne produite en rapportant les charges d'exploitation augmentées de la valeur du stock initial aux quantités vendues majorées de celles du stock final.

Le rapport entre le coût de production de la tonne produite et le prix de vente moyen, appliqué au prix de vente de chaque produit, permet de déterminer un coût unitaire par produit utilisé pour valoriser les stocks des produits finis. Le stock de produits finis importés est valorisé par type de produit suivant la méthode « FIFO » sur la base du prix d'achat majoré des frais d'approche (frêt, assurance, frais portuaires, taxes parafiscales.)

Les produits semi- finis sont valorisés sur la base des coûts unitaires des produits finis correspondants diminués d'une décote de 8%.

L'essence fuel est valorisée sur la base de la moyenne pondérée des coûts de production des produits issus de son traitement (rendements).

Le Slop est valorisé sur la base du coût unitaire du fuel -oil diminué d'une décote de 61%.

Les stocks des articles du magasin sont valorisés par la méthode du «coût moyen pondéré», sur la base du prix d'achat majoré des frais d'approche (transit, assurance, douane, transport, fret).

IAS 12- IMPÔTS

Le Groupe SAMIR comptabilise :

- **L'impôt exigible :**

L'impôt exigible est le montant attendu devant être payé à (ou récupéré de) l'administration fiscale.

- **L'impôt différé :**

L'impôt différé est une correction apportée à la charge d'impôt et/ou à la situation nette de la période suite aux différences temporaires entre les bases comptables et les bases fiscales des actifs et passifs.

IAS 16-IMMOBILISATIONS CORPORELLES, IAS 38-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, IAS 40-IMMEUBLES DE PLACEMENT :

Ces immobilisations sont évaluées au coût amorti.

IAS 20-SUBVENTIONS :

Les subventions sont comptabilisées au passif et reprise en fonction de la durée d'utilité de l'actif y afférent.

NOTE 5- PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles SAMIR exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par Intégration Globale. Celui-ci est présumé pour les sociétés contrôlées à plus de 50%. Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

Les sociétés dans lesquelles SAMIR exerce un contrôle conjoint avec un autre Groupe sont consolidées en Intégration Proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles SAMIR exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées par Mise en Equivalence.

Les participations dont l'importance rapportée aux comptes consolidés n'est pas significative ne sont pas consolidées et sont comptabilisées dans la rubrique « titres disponible à la vente ».

Le périmètre de consolidation au 31 Décembre 2012 se présente comme suit :

Sociétés Consolidées	Capital en KMAD	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de Consolidation
SAMIR SA	1 189 967	100%	100%	IG
Salam Gaz	150 000	50%	50.00%	MEE
SOMAS	60 000	38.46%	38.46%	MEE
AFRICBITUMES	10 000	50%	50%	IP
TSPP	10 000	99%	99%	IG
ACAFE	2 000	99%	99%	IG
SDCC	10 000	99%	99%	IG

MEE : Mise En Equivalence IG : Intégration globale IP : Intégration proportionnelle

Bilans simplifiés des sociétés mises en équivalence (Comptes sociaux) au 31 Décembre 2012 :

Société	SOMAS En KMAD		
ACTIF	PASSIF		
Actif Immobilisé	307 948	Capitaux propres et assimilés	295 216
Actif Circulant	105 539	Dettes et autres passifs à long terme	62 000
Trésorerie	9 170	Dettes et autres passifs à court terme	65 441
TOTAL	422 657	TOTAL	422 657

Société	SALAM GAZ En KMAD		
ACTIF	PASSIF		
Actif Immobilisé	433 102	Capitaux propres et assimilés	493 356
Actif Circulant	2 709 199	Dettes et autres passifs à long terme	335 023
Trésorerie	35 526	Dettes et autres passifs à court terme	2 349 449
TOTAL	3 177 827	TOTAL	3 177 827

Éléments clés du compte de produits et de charges au 31.12.2012 :

Société	En KMAD	
Eléments	SOMAS	SALAM GAZ
Chiffre d'affaires	196 075	5 606 109
Résultat d'exploitation	134 970	260 120
Résultat financier	1 221	8 885
Résultat non courant	-2 347	-14 921
Résultat Net	92 891	167 527

Les sociétés exclues du périmètre de consolidation et les raisons de leurs exclusions sont présentées dans le tableau ci-dessous :

31.12.2012	
Sociétés exclues du périmètre de consolidation	
Sociétés	Raison d'exclusion
GUIGUES	En liquidation judiciaire
LUBNA	En liquidation judiciaire



NOTE 6- COMPTE DE RESULTAT

R.a- PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

- Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires se répartit de la façon suivante :

Aux	31-déc.-12	31-déc.-11	Variation
Ventes locales	46 817	43 953	7%
Exportations	8 221	5 905	39%
Chiffre d'affaires (MMAD)	55 038	49 858	10%
Ventes locales/chiffre d'affaires	85%	88%	
Exportations / chiffre d'affaires	15%	12%	

Le chiffre d'affaire du Groupe SAMIR a augmenté de 10%, passant de 49 858 millions de DH en 2011 à 55 038 millions de DH en 2012. Cette performance est obtenue grâce à l'effet prix.

Pour la répartition géographique, la majorité du chiffre d'affaires du groupe est réalisée sur le marché local avec 85% du chiffre d'affaire global de l'année 2012 contre 15% pour le marché étranger.

- Autres produits de l'activité :

Aux	31-déc.-12	31-déc.-11	Variation en %
Autres produits de l'activité	1 686 692	1 151 325	47

R.b - ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES :

Aux	31-déc.-12	31-déc.-11	Variation en %
Achats de marchandise et autres charges externes	2 817 002	1 345 756	109
Achat de matières premières	52 337 336	47 612 625	10
Total Achats et autres charges externes	55 154 338	48 958 381	13

La situation des redevances restant à payer au titre des contrats de location financière (leasing) est la suivante au 31.12.2012 :

	En KMAD		
	Échéances		
	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Véhicules en crédit bail	12 332	37 316	-

R.c- FRAIS DE PERSONNEL et EFFECTIFS :

- Frais de personnel :

Aux	31-déc.-12	31-déc.-11	Variation en %
Salaires et charges sociales	377 828	369 526	2
Dotations nettes avantage du personnel	29 903	14 129	112
Frais de Personnel	407 731	383 655	6

- Effectif moyen :

Aux	31-déc.-12	31-déc.-11
Effectif moyen	1 279	1 255

R.d- IMPOTS & TAXES ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION :

Aux	31-déc.-12	31-déc.-11	Variation en %
Impôts et taxes	25 755	25 967	-1
Autres produits et charges d'exploitation	18 000	11 723	54

R.e- DOTATIONS NETTES D'EXPLOITATION :

Aux	31-déc.-12	31-déc.-11	Variation en %
Dotations nettes d'exploitation	609 392	452 739	35

R.f- CESSION D'ACTIFS

Aux	31-déc.-12	31-déc.-11	Variation en %
Produits des cessions d'immobilisations	16 146	111 656	- 86
VNA des immobilisations cédées	4 307	31 294	- 86
Cessions d'actifs	11 840	80 362	- 85

R.g- AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON COURANTS :

Aux	31-déc.-12	31-déc.-11	Variation en %
Autres produits et charges d'exploitation non courants	- 120 956	- 93 168	-30

R.h- RESULTAT FINANCIER

Le détail du coût de l'endettement net est le suivant :

Aux	31-déc.-12	31-déc.-11	Variation en %
Intérêts et autres produits financiers	45 449	50 399	-10
Intérêts et autres charges financières	-757 950	-612 171	-24
Coût de l'endettement net	-712 501	-561 773	-27

Les autres produits financiers se détaillent comme suit :

Aux	31-déc.-12	31-déc.-11	Variation en %
Gains de change	11 465	19 839	-42
Revenus des titres de participation	0	0	-
Autres produits financiers	11 465	19 839	-42

Les autres charges financières sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Aux	31-déc.-12	31-déc.-11	Variation en %
Pertes de change	-17 626	-9 801	-80
Résultat sur les instruments financiers	0	0	-
Autres charges financières	0	0	-
Autres charges financières	-17 626	-9 801	-80

R.i- IMPOTS SUR LES RESULTATS et PREUVES D'IMPOT :

- Impôt sur les résultats :

Les impôts sur les bénéfices exigibles et différés sont détaillés dans le tableau ci-après :

Aux	31-déc.-12	31-déc.-11
IS exigibles	-138 909	-126 485
Impôts différés	206 453	- 114 445
Charge nette d'impôt	67 544	-240 930

- Preuve d'impôt :

Eléments	31-déc.-12	31-déc.-11
Résultat avant impôt	- 318 572	611 910
Impôt théorique	95 572	183 573
Excédent CM/IS	- 29 120	55 971
Autres	1 093	1 386
Total	67 545	- 240 930
Charge d'impôt comptabilisée	67 544	- 240 930

R.j- TITRES MIS EN EQUIVALENCE

La mise en équivalence de SOMAS et de SALAM GAZ a donné lieu aux impacts suivants au 31 décembre 2012 en KMAD :

Société	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Quote part dans le résultat	Quote part dans les réserves (*)	Montant des titres mis en équivalence	Dividendes versés à SAMIR
SOMAS	38,46%	38,46%	35 886	69 206	105 092	23 076
SALAM GAZ	50%	50%	84 390	232 283	316 672	60 000
Total	-	-	120 276	301 489	421 765	83 076

R.k- RESULTAT PAR ACTION :

Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est calculé en tenant compte des actions propres achetées et vendues par la société. L'exercice 2012 n'a connu aucune opération de cession ou d'achat d'actions. Aucune dilution n'a été constatée au cours de l'exercice 2012.

NOTE 7: BILAN

A.a. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les variations des immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

- Valeurs Brutes :

Nature	Ouverture	Acquisition	Cession	Virement	Clôture
Immo R&D	65 699				65 699
Brevets, marques...	234 136	3		9 588	243 727
Autres immos incorp	1			-	1
Total	299 837	3	-	9 588	309 427



• Cumul amortissement :

Nature	Ouverture	Dotation de l'exercice	Amortissement sur immobilisations sorties	Clôture
Immo R&D	65 699			65 699
Brevets, marques,...	184 378	6 961	6 984	184 355
Autres immos incorp	-			-
Total	250 077	6 961	6 984	250 055

• Valeurs nettes :

Nature	Ouverture	Clôture
Immo R&D	-	-
Brevets, marques,...	49 759	59 371
Autres immos incorp	1	1
Total	49 760	59 372

A.b .IMMOBILISATIONS CORPORELLES

• Valeurs Brutes :

Nature	Ouverture	Acquisition	Cession	Virement	Clôture
Terrains	445 197		2 826		442 371
Constructions	4 198 236			11 429	4 209 665
Inst tech,mat et out	13 650 921	8 657		147 068	13 806 645
Matériel de transport(*)	97 812	1 470	565	247	98 964
Mob, mat bureau&aménag	144 164	1 629		10 523	156 316
Autres immo corpo	7 812				7 812
Immos corpo en cours	762 685	328 278		- 178 825	912 138
Total	19 306 826	340 034	3 391	- 9 559	19 633 911

• Cumul amortissement :

Nature	Ouverture	Dotation de l'exercice	Amortissement sur immobilisations sorties	Clôture
Terrains	-			-
Constructions	800 883	84 661		885 544
Installat. tech,mat et out	3 091 911	451 727		3 543 637
Matériel de transport	49 497	12 444	525	61 417
Mob, mat bureau et aménag	116 922	7 476		124 398
Autres immo corporelles	6 895	226		7 121
Immos corporelles en cours	-			-
Total	4 066 108	556 534	525	4 622 118

• Valeurs nettes :

Nature	Ouverture	Clôture
Terrains	445 197	442 371
Constructions	3 397 353	3 324 120
Installat. tech,mat et out	10 559 010	10 263 008
Matériel de transport	48 315	37 547
Mob, mat bureau et aménag	27 242	31 917
Autres immo corporelles	917	691
Immos corporelles en cours	762 685	912 138
Total	15 240 719	15 011 793

Les immobilisations corporelles incluent du matériel de transport en location financière :

Immobilisations	31.12.2012		En KMAD 31.12.2011	
	Brut	Amortissements	Net	Net
Matériel de transport	56 850	20 996	35 854	45 655

A.c- IMMEUBLES DE PLACEMENT :

La juste valeur des immeubles de placement à fin décembre 2012 est de 9.844 KMAD. L'évaluation est effectuée par un expert indépendant.

A.d- CREANCES COURANTES ET NON COURANTES :

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE		
		< 1 An	Entre 1 et 5 Ans	> 5 Ans
NON COURANTES	29 749	6 053	9 083	14 613
Autres titres immobilisés	212			212
Prêts immobilisés	16 741	6 053	9 083	1 605
Autres créances financières	12 796			12 796
Actifs disponibles à la vente	35 852	35 852		
COURANTES	9 658 339	9 658 339	0	0
Fournisseurs débiteurs, avances&acomptes	495 511	495 511	-	-
Clients et comptes rattachés	5 303 997	5 303 997	-	-
Personnel	5 166	5 166	-	-
Etat	3 421 882	3 421 882	-	-
Compte d'associés	-	-	-	-
Autres débiteurs	201 188	201 188	-	-
Comptes de régularisation-actif	230 594	230 594	-	-

• Actifs disponibles à la vente :

Titres	31.12.2012		En KMAD 31.12.2011	
	Brut	Provision (*)	Net	Net
EIE GUIGUES	553	553	0	0
LUBNA	1,000	1,000	0	0
ADM	20,000	0	20,000	20,000
OSPREC SA	504	0	504	504
PSI ENGINEERING	350	0	350	350
DITEMA MAROC	15,000	0	15,000	15,000
TOTAL	37,407	1,553	35,854	35,854

Ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif et leur juste valeur ne peut être déterminée d'une façon fiable. Par conséquent, ils sont comptabilisés au coût selon les dispositions de la norme IAS 39.

(*) : Les provisions relatives aux titres GUIGUES et LUBNA remontent respectivement à 2004 et à 2003.

Les créances client et autres débiteurs ont fait l'objet des provisions ci-après :

	31.12.2012	En KMAD 31.12.2011
Créances -Provisions-	31.12.2012	31.12.2011
Clients et comptes rattachés	51 257	45 617
Personnel	12 119	12 119
Autres débiteurs	230 420	161 778
Total	293 797	219 515

A.e- IMPOTS DIFFERES

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés selon les dispositions de la norme IAS 12.

Eléments	31.12.2012	En KMAD 31.12.2011
Impôt différé actif	1 748 806	1 467 035
Impôt différé passif	1 190 703	1 128 427
Solde	558 103	338 608
Nature	IDA	IDA

A.f- STOCKS ET ENCOURS

Valeur Nette des Stocks	31.12.2012	En KMAD 31.12.2011
Marchandises	-	-
Matières et fournitures consommables	3 032 832	3 759 492
Produits en cours	6 341 007	4 531 886
Produits finis	762 772	995 538
Total	10 136 611	9 286 916

Les stocks ont fait l'objet des provisions ci-après :

Provisions sur Stocks	31.12.2012	En KMAD 31.12.2011
Matières et fournitures consommables	17 206	17 981
Produits finis	92 907	99 110
Produits semi finis	87 093	-
Total	197 206	117 090

A.g- TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE :

Aux	31.12.2012	En KMAD 31.12.2011
Trésorerie et équivalent de trésorerie	194 774	389 016

P.a- CAPITAUX PROPRES

• Capital et réserves

Le capital de la SAMIR est composé de 11.899.665 actions d'une valeur nominale de 100 DH, toutes de même catégorie.

La prime de fusion résulte de la fusion de la SAMIR et la SCP (société chérifienne de pétrole).

Afin de soutenir son action en bourse, la société a initié plusieurs programmes de rachat d'actions propres. Au 31 décembre 2012, la société détient 158.141 actions achetées au cours du dernier programme clôturé en juillet 2012.

En norme IFRS les actions propres sont à déduire des capitaux propres. Les gains et les pertes résultant de la cession des actions propres sont comptabilisés en réserves consolidées et n'impactent pas le compte de résultat.

Concernant les réserves consolidées, elles sont constituées essentiellement de :

- Résultats antérieurs non distribués,
- Réserves d'investissement,
- Réserve légale,
- Réserves résultant des retraitements IFRS,

• Dividende par action

L'exercice 2012 n'a connu de distribution de dividendes.

P.b- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques comptabilisées comprennent exclusivement des provisions pour litiges qui répondent aux critères requis par la norme IAS 37, à savoir :



- Obligation actuelle : Il s'agit de litiges portés devant la justice;
- Probabilité de sortie de ressources : L'extinction de ces obligations nécessite une sortie de ressources;
- Estimation fiable : Le service comptable obtient du service juridique la meilleure estimation de la sortie de ressources.

Nature	En KMAD			
	31.12.2011	Dotations	Reprises	31.12.2012
Provisions pour litige	4 804	11 176	1 704	14 276

La société procède à la reprise des provisions pour litige dans les cas suivants :

- Dénouement du litige,
- Réestimation à la baisse de la provision déjà constituée suite à l'évolution du dossier.

Lesdites provisions ne sont pas actualisées vu la difficulté d'avoir un échéancier fiable du dénouement des contentieux.

Les provisions pour arrêts généraux des unités, constituées en normes marocaines, sont reprises en normes IFRS.

P.c- ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DU PERSONNEL

En KMAD	Montant
Montant (Provisions) au 1er janvier 2012	656 849
Dotations de l'exercice / Charges de l'exercice (y compris les reprises de provision)	39 299
Reprises pour utilisation / Prestations payées	-10 397
Variation de périmètre	
Business combination (seulement si significatif)	
Ecart de conversion	
Montant (Provisions) au 31 Décembre 2012	685 751

La provision pour fonds d'ancienneté comptabilisée en normes locales n'est pas calculée conformément aux dispositions de la norme IAS 19. Cette provision est reprise en normes IFRS. Le montant de la provision pour fonds d'ancienneté au titre de l'année 2012 est de 24.074 KMAD.

P.d- DETTES COURANTES ET NON COURANTES

- Analyse par échéance des dettes :

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE		
		< 1 An	Entre 1 et 5 Ans	> 5 Ans
NON COURANTES	8 621 535	1 391 967	7 183 392	46 175
Emprunts obligataires	800 000		800 000	
Autres dettes financières	7 821 535	1 391 967	6 383 392	46 175
COURANTES	9 827 829	9 827 829		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 469 558	9 469 558		
Clients créditeurs, avances acomptes	86 579	86 579		
Personnel	23 682	23 682		
Organismes sociaux	22 927	22 927		
Etat	23 746	23 746		
Compte d'associés	4 105	4 105		
Autres créanciers	67 590	67 590		
Comptes de régularisation - Passif	129 641	129 641		

- Emprunt obligataire :

Au cours de l'exercice 2008, la société a fait appel à l'épargne publique en procédant à l'émission d'un emprunt obligataire, destiné au financement du projet UPGRADE, de l'ordre de 800.000 KMAD remboursable en fine en 2015.

L'emprunt est comptabilisé à sa valeur nominale vu le caractère insignifiant des frais d'émission. Ces derniers sont incorporés dans le coût du projet UPGRADE selon les dispositions de la norme IAS 23.

P.e- DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Le détail des dettes envers les établissements de crédit peut être présenté ainsi :

Eléments	En KMAD	
	31.12.2012	31.12.2011
Crédits d'escompte	1 103 829	-
Crédit de trésorerie	7 751 650	8 133 457
Banques (solde créditeur)	2 907 177	2 063 942
TOTAL	11 762 656	10 197 399

NOTE 8- PARTIES LIEES

Les principales transactions avec les parties liées au cours de l'exercice 2012 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

- Bilan :

Eléments	En KMAD	
	Déc.-2012	Déc.-2011
ACTIF		
Clients	54 876	
Autres débiteurs	149 141	
PASSIF		
Fournisseurs	4 566	
Autres créditeurs		

- Compte de résultat :

Eléments	En KMAD	
	Déc.-2012	Déc.-2011
Produits	474 017	
Charges	119 824	

Les transactions réalisées avec les sociétés intégrées sont éliminées en consolidation et ne sont pas prises en compte dans les transactions énumérées ci-dessus.

Les jetons de présence accordés aux membres des conseils d'administration des sociétés du Groupe sont présentés dans le tableau ci-après :

Eléments	En KMAD	
	Déc.-2012	Déc.-2011
Jetons de présence (*)	3 363	4 118

(*) : Montants bruts comptabilisés dans le compte de résultat.

NOTE 9: EVENEMENTS POST-CLOTURE ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Evénements Post-Clôture :

Aucun événement post-clôture n'est intervenu après le 31 décembre 2012.

- Engagements hors Bilan :

Les engagements hors bilan du groupe sont recensés à chaque date de clôture. Les procédures mises en place par le Groupe permettent de s'assurer qu'aucun engagement significatif n'est omis. Les engagements hors bilan à fin décembre 2012 sont listés dans le tableau ci-dessous :

LIBELLES	En KMAD	
	2012	2011
ENGAGEMENTS DONNES		
.AVALS ET CAUTIONS		
-DOUANES	12 013 242	8 070 314
-FOURNISSEURS (y compris crédits documentaires)	4 450 590	4 405 973
- BANQUES	2 056 178	1 621 257
AUTRES ENGAGEMENTS DONNES		
TOTAL	18 520 010	14 097 543
ENGAGEMENTS RECUS		
. AVALS ET CAUTIONS		
- BANQUES	6 366 012	5 918 910
. Crédits documentaires	4 296 082	3 644 138
. Emprunts		
. Divers (douanes+fournisseurs)	2 069 930	2 274 772
- FOURNISSEURS	265 526	351 075
- CLIENTS	156 182	56 050
AUTRES ENGAGEMENTS RECUS		
TOTAL	6 787 720	6 326 038

RAPPORT DES AUDITEURS INDEPENDANTS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES - EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012

<p>PRICEWATERHOUSECOOPERS</p> <p>Price Waterhouse 101, Bd. Massira Al Khadra 20100 Casablanca - Maroc</p> <p>Aux Actionnaires de la Société Anonyme Marocaine de l'Industrie du Raffinage (SAMIR) Mohammedia</p> <p>RAPPORT DES AUDITEURS INDEPENDANTS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES - EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012</p> <p>Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, de la société SAMIR et de ses filiales (Groupe SAMIR) comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2012, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.</p> <p>Responsabilité de la Direction</p> <p>La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.</p> <p>Responsabilité des Auditeurs</p> <p>Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.</p> <p>Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.</p>	<p>KPMG</p> <p>40, Bd. D'Anfa Casablanca - Maroc</p> <p>SAMIR Page 2</p> <p>Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.</p> <p>Opinion sur les états de synthèse</p> <p>A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe SAMIR au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).</p> <p>Casablanca, le 22 mars 2013</p> <p>Price Waterhouse</p> <p><i>Mohamed Haddou-Bouazza</i> Associé</p> <p>KPMG</p> <p><i>Mostafa Fraïha</i> Associé</p>
---	--